

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20190124-D_24_01_2019_11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/02/2019
Affichage : 01/02/2019

Délibération n°24-01-2019-011

5.7 Intercommunalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du jeudi 24 janvier 2019*

Date de convocation	18 janvier 2019
Date d'affichage	18 janvier 2019

Membres en exercice	55
Membres présents	46
Votants	55 (dont 9 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 24 janvier à 20 H 00

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni dans les Halles Denis Béalet à La Ferté-Bernard, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Eric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Hélène TROUILLOT), M. Pierre BOULARD, M. Pascal BOURGOIN (représentant M. Jean-Paul DUBOIS), M. Lucien BRETON, Mme Monique CAHU, M. Nicolas CHABLE, M. Jean-Pierre CIRON, M. Gérard CLEMENT, M. Dominique COUALLIER (ayant reçu pouvoir de M. François ROULEAU), M. Alain COUTURIER, Mme Sophie DOLLON, M. Claude DROUET, Mme Patricia EDET, M. Dominique EDON, Mme Sylvie FAVRET, M. Philippe GALLAND, M. Yves GOULLIER, M. Claude GRIGNON, M. Daniel GUEDET (ayant reçu pouvoir de Mme Camille MORIN-BURRE), M. André-Pierre GUITTET (ayant reçu pouvoir de M. Denis SCHOEFS), M. Jean-Yves HERMELINE, M. Vincent JUIGNE (représentant M. Thierry RENVOIZE), Mme Cécile KNITTEL (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), M. Michel LANDAIS (ayant reçu pouvoir de M. Michel DIVARET), M. Christian LANDEAU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK, M. Bernard MALLET, M. Michel MARY, M. Joël MONCHATRE (représentant M. Jean DUMUR), M. Jannick NIEL, M. Willy PAUVERT, M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de Mme Josette JACOB), Mme Marie-Agnès ROQUET (représentant M. José PLANS), M. Michel ROUAUD, M. André ROULLIER, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Jacky TACHEAU, M. Xavier TERRIER (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Line LEDRU), M. Jean THOREAU (ayant reçu pouvoir de Mme Pascale LEVÊQUE), M. Didier TORCHÉ, Mme Jeannine VENDÔME, Mme Patricia VILLARMÉ.

Etaient excusés : M. Michel DIVARET (ayant donné pouvoir à M. Michel LANDAIS), M. Jean-Paul DUBOIS (représenté par M. Pascal BOURGOIN), M. Jean DUMUR (représenté par M. Joël MONCHATRE), Mme Josette JACOB (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU), Mme Marie-Line LEDRU (ayant donné pouvoir à M. Xavier TERRIER), Mme Pascale LEVÊQUE (ayant donné pouvoir à M. Jean THOREAU), Mme Camille MORIN-BURRE (ayant donné pouvoir à M. Daniel GUEDET), M. José PLANS (représenté par Mme Marie-Agnès ROQUET), M. Thierry RENVOIZE (représenté par M. Vincent JUIGNE), M. François ROULEAU (ayant donné pouvoir à M. Dominique COUALLIER), M. Denis SCHOEFS (ayant donné pouvoir à M. André-Pierre GUITTET), M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (ayant donné pouvoir à M. Thierry BODIN).

Secrétaire de séance : M. Jean THOREAU

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

STATUTS : ELARGISSEMENT DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE EN MATIÈRE DE CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE – TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE, DANSE, THÉÂTRE ET PRATIQUES ARTISTIQUES »

Le Conseil de communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts en vigueur de la Communauté de communes,
Vu le rapport du Président,

A la demande de 16 conseillers communautaires sur les 46 élus présents, un vote à bulletin secret est organisé.

Le Président **RAPPELLE** à l'assemblée les éléments de la délibération soumis au vote à bulletin secret :

PREND ACTE que la compétence « Construction, entretien et fonctionnement de l'école de musique, danse, théâtre et pratiques artistiques » pourrait être transférée en élargissant l'intérêt communautaire en matière de construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels à l'école de musique, danse, théâtre et pratiques artistiques.

RECONNAIT en matière d'équipements culturels comme étant d'intérêt communautaire la « Construction, l'entretien et le fonctionnement de l'école de musique, danse, théâtre et pratiques artistiques ».

PREND ACTE que ce transfert de compétence fera l'objet d'une évaluation par la CLECT.

PREND ACTE que ce transfert de compétence sera effectif au 1^{er} septembre 2019.

CHARGE le Président de notifier cette délibération au Préfet de la Sarthe.

Avant mise au voix, le Président **RAPPELLE** que le projet de délibération sera adoptée si une majorité des 2/3 des suffrages exprimés est réunie.

Le Président **DESIGNE** trois assesseurs :

- M. Lucien BRETON,
- Mme Patrica EDET,
- Mme Marie-Thérèse LEROUX.

Les opérations de vote ont lieu.

Après dépouillement, le résultat est le suivant :

- Nombre de votants : 55
- Bulletins blancs : 2
- Suffrages exprimés : 53
- Majorité des 2/3 : 36
- Voix POUR : 34
- Voix CONTRE : 19

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Après avoir délibéré, la majorité des 2/3 n'est pas réunie, la délibération est donc rejetée.

Fait et délibéré en séance publique
Le 24 janvier 2019
Pour extrait conforme
Le 24 janvier 2019

Le Président,

M. Didier REVEAU

